### Séance du 28 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

<u>Étaient présents</u> : MM. GUILBERT Alain, FORSCHLÉ Jean-Pierre, FOSSÉ Michel, LETELLIER Gérard, DAVID Michel, DELAFOSSE René, BÉNARD Éric, et Mme SANSON Sophia.

<u>Absents excusés</u>: M. LECLERCQ Guillaume donne pouvoir à Monsieur GUILBERT Alain.

Absent: M. AUDIGER Serge.

Secrétaire de Séance : M. BÉNARD Éric.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

### Approbation du compte rendu du 14 Avril 2016 :

Le compte rendu de la séance du 14 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité des voix.

### <u>Délibération concernant le projet de dissolution du syndicat intercommunal du collège</u> « Les Hauts du Saffimbec » :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral proposant la dissolution du syndicat intercommunal du collège « Les Hauts du Saffimbec » dont notre commune est membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la dissolution à l'unanimité des voix.

#### Délibération pour renouveler le contrat de Madame GREGOIRE Hélène :

Le contrat de Madame GRÉGOIRE Hélène est arrivé à échéance le 05 juillet 2016. La directrice de l'école souhaiterait que son contrat puisse être reconduit pour l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire propose d'établir un contrat à durée déterminée du 1er septembre 2016 au 8 juillet 2017.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

#### <u>Délibération pour renouveler le contrat de Monsieur LEROUX Jean-Claude</u>:

Le contrat de Monsieur LEROUX est arrivé à échéance le 30 juin. Il convient de délibérer pour renouveler le contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

# Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels et de remplacement :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels, momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité des voix.

#### Délibération pour le prix de la cantine et de la garderie :

Pour mémoire, le prix de la cantine 2015-2016 était de 3.30 € et celui de la garderie était de 1.17 € la demi-heure.

Le maire propose au conseil municipal de maintenir le prix de la cantine à  $3.30 \in$  et celui de la garderie à  $1.17 \in$  la demi-heure pour l'année 2016-2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

# <u>Délibération pour la modification du périmètre de la communauté de communes Caux-Austreberthe</u>:

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'arrêté préfectoral concernant le projet de modification de périmètre de la communauté de communes Caux-Austreberthe intégrant les communes de Blacqueville et Bouville de la communauté de communes du Plateau Vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix la modification du périmètre de la communauté de communes.

#### Délibération pour nommer un agent recenseur et un coordonnateur communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la campagne de recensement de la population 2017. Cette collecte se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix a nommé Madame CREVEL Claire pour exercer les fonctions d'agent recenseur et Madame CROCHEMORE Karine pour exercer les fonctions de coordonnateur communal.

### Délibération de principe concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales afin de maintenir la même attribution pour la commune.

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'opter pour une répartition dérogatoire libre afin que les communes conservent les montants équivalents à ceux de 2015 et que la communauté de communes puisse limiter le prélèvement de droit commun de 306 883,00 à 117 719,00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

#### Délibération pour un feu d'artifice :

Madame LECLERCQ a demandé à Monsieur le Maire si la commune pouvait financer un feu d'artifice à l'occasion du 10ème moto-cross qui aura lieu le week-end des 10 et 11 septembre 2016 au profit de la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a reçus, et qui s'élèvent de 3090,00 € à 3590,00 €. Le feu d'artifice se fera avec de la musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte le feu d'artifice d'un montant de 3590,00 €.

#### **Questions Diverses:**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y aura 18 élèves à la rentrée prochaine à l'école. Le moto-cross au profit de la coopérative scolaire se déroulera les 10 et 11 septembre 2016.
- Monsieur BÉNARD demande à Monsieur le Maire si Monsieur BRUMENT Jean-Claude a repris le travail. Monsieur le Maire l'informe que son arrêt de travail est terminé et qu'il est en congé jusqu'au 15 août 2016. Il reprendra à partir du 16 août 2016.
- Monsieur BÉNARD demande à Monsieur le Maire s'il a vu l'état du véhicule de la commune. Monsieur le Maire l'informe qu'il est au courant que le véhicule était mal nettoyé et que le matériel de la commune n'est pas très bien entretenu. Il l'informe qu'une mise au point avec Monsieur BRUMENT sera faite à sa reprise.

La séance est levée. Il est 21h05